Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion
Case postale 43
1951 Sion
Site internet www.aras.ch

Direction générale des CFF
M. Philippe GAUDERON
Hochschulstrasse 6
3000 Berne 65

Sion, le 17 juin 2009

Monsieur le Directeur,

Votre réponse du 12 mai 2009 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Votre argumentation a été établie sur la base d'éléments purement juridiques qui ne tiennent absolument pas compte de la réalité du terrain et c'est après mûre réflexion que nous vous répondons par les éléments suivants :

1. Vous citez tout d'abord le fait que l'assainissement du bruit ferroviaire ne peut légalement prendre en compte le bruit du trafic aérien.

   Or l'étroitesse de la vallée du Rhône et la proximité de l'Aéroport civil et militaire de Sion, de la ligne CFF, est un cas unique en Suisse qui mérite un traitement particulier.

   Notre position :

   Nous ne comprenons pas qu'une synergie ne puisse pas être mise en place entre les départements fédéraux de la Défense Nationale et des Transports. Le DMF remplace des fenêtres et construit des murs anti- bruit et le DFT en fait autant. A notre avis, une seule étude doit être effectuée, rassemblant les deux types de nuisance, ferroviaire et aérienne.

2. Les projets de mise à l'enquête seront transmis par l'OFT aux communes concernées, via le canton, en 2011, par publication dans la Feuille locale.

   Nous ne pourrons donc prendre part à la procédure que lorsque la demande de permis de construire sera mise à l'enquête dans notre Bulletin Officiel.

   Notre position :

   Pourquoi ne pas envisager une présentation avec discussion du ou des projets à notre Association avant la mise à l'enquête, ce qui éviterait d'énormes palabres juridiques et des retards supplémentaires dans l'exécution des constructions.

3. Concernant l'amélioration du matériel roulant, nous nous permettons de mettre un énorme point d'interrogation sur la question. En effet, la polémique qui règne actuellement en Valais sur la mise en circulation de wagons « antédiluviens » et les interventions de plusieurs députés valaisans auraient dû vous conseiller une extrême prudence lors de la mise en avant de cet argument que nous n'acceptons pas car il n'est pas appliqué.

Par la présente, nous vous réitérons notre demande consistant à la consultation de notre Association lors de la préparation du dossier CFF concernant la Commune de Sion et plus précisément la partie qui longe l'Aéroport de Sion.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Yves BALET	Jean-Paul SCHROETER
Membre du comité	Président